P-06

Terrebonne

Formulaire de demande de permis

Agrandissement d'un bâtiment principal – Autre que résidentiel

* Sauf pour nouveau bâtiment agricole, ce type de travaux est assujetti au règlement sur les PIIA. Vous devez déposer au préalable, une demande de PIIA à nos bureaux. Pour ce faire, veuillez utiliser le formulaire U-03.

Espace réservé à l'administration :			
Reçu par :		Nº de demande :	

Date dépôt de la demande :	

1. Identification du lieu des travaux

Adresse :	
# lot :	

2. Identification du propriétaire

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration)

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

4. Description des travaux

Emplacement :	☐ Cour avant	☐ Cour avant secondaire	☐ Cour latérale	☐ Cour arrière

Veuillez cocher la case correspondante :		
Nature des travaux :	☐ Commercial	☐ Agricole
	☐ Industriel	☐ Bâtiment mixte (résid. et commercial)
	☐ Institutionnel	☐ Stationnement int. ou étagé (usage principal)
	☐ Hébergement	
Revêtement extérieur principal :	☐ Brique	☐ Aluminium
	☐ Pierre	☐ Vinyle
	☐ Autre :	
	Couleur :	
Revêtement extérieur secondaire :	☐ Brique	☐ Aluminium
	☐ Pierre	☐ Vinyle
	☐ Autre :	Couleur :

Revêtement de la toiture :	☐ Bardeau
	☐ Autre :
	Couleur :
Fenestration :	Couleur :
Superficie agrand. (m^2) :	
Compteur d'eau : Si la nature de vos activités prévues a une influence sur le débit d'eau maximal projeté, un nouveau compteur d'eau devra être installé. Veuillez répondre aux questions suivantes :	
Est-ce le cas? ☐ Oui ☐ Non	
Si oui, quel est le débit maximal prévu (m^3) ?:	
Dimension de l'entrée de service (mm) :	
Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Valeur des travaux :	$

5. Identification sur l'exécutant des travaux			
Nom de l'entrepreneur:		Nº de RBQ :	
Nom du responsable :			
Téléphone :			

6. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande	
☐	Plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre incluant le bâtiment existant
☐	Plan à l'échelle en format papier et en format numérique signé et scellé par un architecte membre en règle de l'Ordre des Architectes à ce qui a trait à la nature des travaux et comprenant les élévations, l'architecture ainsi que la structure du bâtiment
☐	Plan à l'échelle en format papier et en format numérique signé et scellé par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec à ce qui a trait aux fondations, à la charpente ainsi qu'aux systèmes électrique et mécanique
☐	Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre en format papier et en format numérique, dans les 30 jours suivant le parachèvement des travaux
☐	Copie de la résolution du Conseil municipal approuvant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale, la dérogation mineure ou l'autorisation de l'usage conditionnel, s'il y a lieu
☐	Un plan de gestion des eaux pluviales réalisé par un ingénieur membre en règle de l'OIQ si la superficie du terrain est égale ou supérieure à 1000 m^2
☐	Fiche technique Développement économique complétée
☐	Paiement des frais exigibles en vertu du règlement de tarification en vigueur
☐	Procuration du propriétaire, le cas échéant
** Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.*	

7. Déclaration du requérant	
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la règlementation municipale applicable en vigueur. Enfin le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.	
Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

Pour procéder à l'ouverture d'une demande, vous pouvez procéder de trois façons (dans tous les cas, votre demande doit contenir les documents indiqués à la section 6) :

1- À nos bureaux : vous présenter avec le présent formulaire complété et les documents exigibles;

2- Par courriel : nous transmettre le présent formulaire complété et les documents exigibles à l'adresse urbanisme.durable@ville.terrebonne.qc.ca ; un membre de notre direction vous contactera pour convenir de votre choix de paiement : (chèque, carte de crédit (terminal virtuel), comptant et par carte débit (en personne);

3- Par la poste : nous transmettre le présent formulaire complété, les documents exigibles ainsi que le paiement par chèque.

Ville de Terrebonne
Direction de l'urbanisme durable
790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4

Téléphone : 450-471-3008 / Courriel : urbanisme.durable@ville.terrebonne.qc.ca

IMPORTANT : Si votre habitation a été construite le ou après le 16 juin 2022, sachez que le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pourrait s'appliquer à votre propriété si celle-ci est située dans les zones vertes et bleues identifiées aux cartes 1 et 2 de ce RCI. Nous vous invitons à consulter la carte sur le site de la CMM : https://cmm.qc.ca/documentation/reglements/controle-interimaire-rci-2022-96/

Si tel est le cas, des documents supplémentaires pourraient être exigés.